



Effectif légal du Conseil : 27
 Membres en exercice : 27
 Ont pris part à la délibération :
 26 dont 9 procurations

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 19 Novembre 2024**

N° 47 / 2024

Portant création et ouverture d'emplois permanents de la Fonction Publique Communale

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuu, Maire.

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2024

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{er} adjoint		X	Mme. TIARE Paai
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint	X		
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint		X	Mme. FAREEA Loyna
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe	X		
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Manuiva	6 ^{ème} adjoint	X		
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe	X		
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva	X		
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	M. MARAEURA Tahuu
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale	X		
M. MAURI François	Conseiller municipal		X	M. TETUA Félix
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale		X	Mme. TOOMARU Sylvia
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale	X		
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale		X	Mme. TEHAAMOANA Tepoe
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	M. TEHAU Auguste
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale	X		
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal		X	M. CADOUSTEAU Manuiva
M. TERIIATETOOFA Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal		X	M. TETUA Edgar
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal		X	M. TERIIATETOOFA Frédéric
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale	X		
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale	X		

Présents : 17

Absents : 10

Ont donné procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 9

Secrétaire de séance : METUA Marere

Le maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française (CGCT) ;
- VU** l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs notamment l'article 75 ;
- VU** le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- VU** le décret n°2011-1152 du 15 novembre 2012 portant dispositions applicables aux agents non titulaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'arrêté HC n°1118 DIPAC du 05 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
- Vu** l'arrêté HC n°1119 DIPAC du 05 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
- Vu** l'arrêté n°2023-046 du 03 octobre 2023 fixant la liste d'aptitude des examens professionnels du cadre d'emploi « application » de la spécialité « administrative » de la fonction publique communale au titre de l'année 2023 ;
- Vu** l'arrêté n°2023-047 du 03 octobre 2023 fixant la liste d'aptitude des examens professionnels du cadre d'emploi « exécution » de la spécialité « administrative » de la fonction publique communale au titre de l'année 2023 ;
- Vu** l'arrêté n°2024-050 du 18 mars 2024 fixant la liste d'aptitude des examens professionnels du cadre d'emploi « exécution » de la spécialité « sécurité civile » de la fonction publique communale au titre de l'année 2024 ;

Après discussion, le conseil municipal :

Article 1 : DECIDE, à compter du 01^{er} janvier 2025, la création et de l'ouverture d'emplois permanent à temps complet de la fonction publique communale comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Spécialité	Fonction	Nb d'emploi	Temps de travail hebdomadaire	Affectation
D-EXECUTION	Agent qualifié	Administrative	Agent administratif	2	39 H	Mataiva Tikehau
D-EXECUTION	Agent principal	Administrative	Agent administratif	1	39 H	Tiputa
C-APPLICATION	Adjoint principal	Administrative	Agent administratif et état civil	1	39 H	Tiputa
D-EXECUTION	Caporal chef	Sécurité civile	Pompier	1	39 H	Avatoru

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 3 : La présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 26..... / Contre : / Abstention :

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le : 25 NOV. 2024
- Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le : 21 NOV. 2024
- Rendue exécutoire le : 25 NOV. 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

 MARAEURA Tahuhu Maire	 TETUA Martine 1 ^{ère} adjointe	 TETOKA Temeehu 2 ^{ème} adjoint	 MARITERAGI Tamatoa 3 ^{ème} adjoint
 TOOMARU Sylvia 4 ^{ème} adjoint	 TEHAU Auguste 5 ^{ème} adjoint	 CADOUSTEAU Victor 6 ^{ème} adjoint	 PETIS Simone 7 ^{ème} adjoint
 TIARE Paai 8 ^{ème} adjoint Conseiller	 METUA Marere Maire délégué de TIKEHAU Conseillère	 TETUA Edgar Maire délégué de MATAIVA Conseiller	 MAI Julien Maire délégué de MAKATEA Conseillère
 HARRYS Manuera Conseillère	 OPUHI Tarome Conseillère	 MAURI François Conseiller	 KAUA Sylvie Conseillère
 FAREEA Loyna Conseillère	 TETUA Justine Conseiller	 TETIHIA Pierre Conseiller	 TETUIRA Jeanne Conseiller
 TEVAO Heiura Conseiller	 MARE Jonathan Conseillère	 TERIIATETOOFA Frédéric Conseillère	 TETUA Félix
 TAIRANU Teanuana	 TBINAORE Manuarii	 TEHAAMOANA Tepoe	

Portant création et ouverture d'emplois permanents de la Fonction Publique Communale